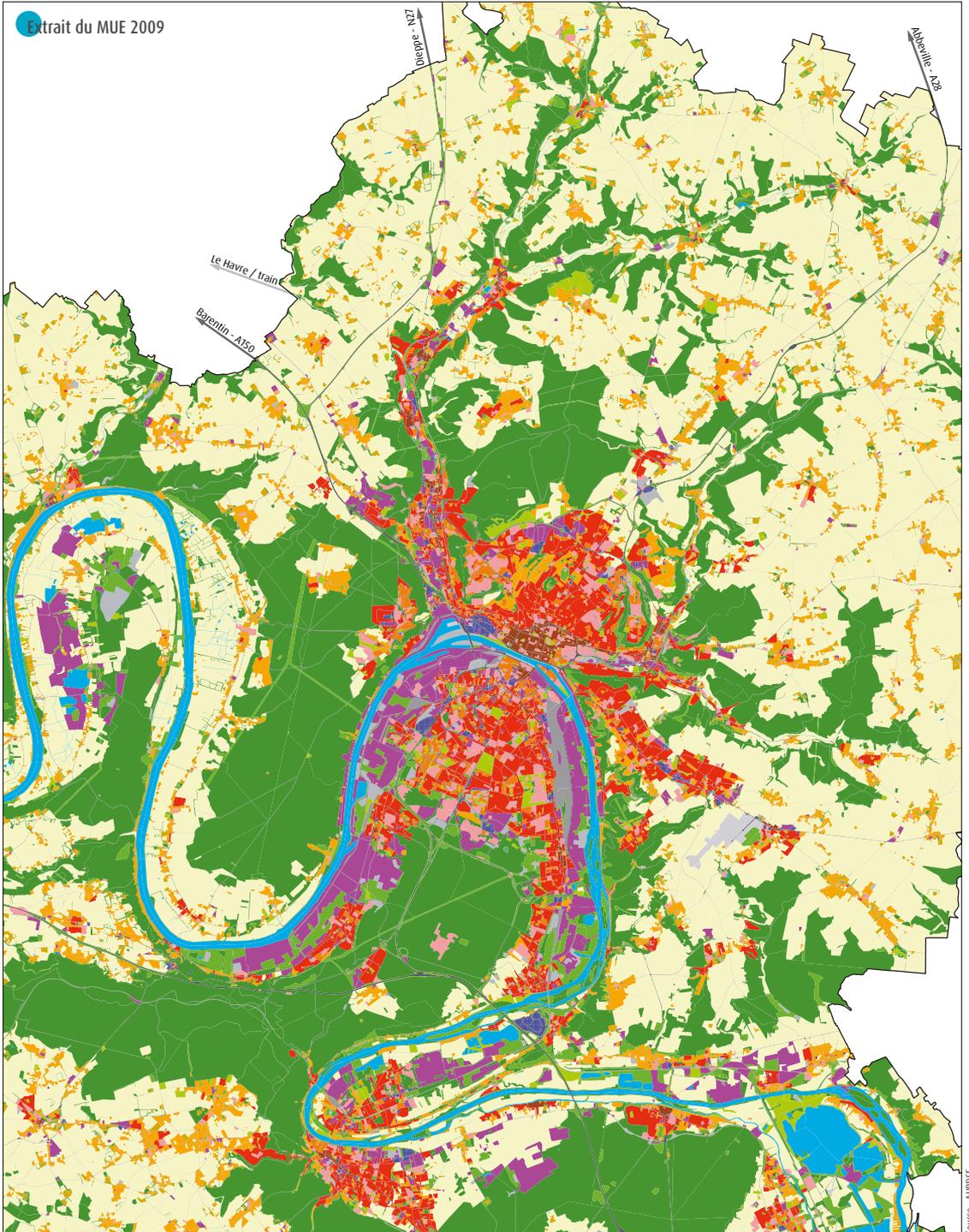


# **Paysages d'un espace métropolitain**



Source : Majuin, Jean, Majuin, Nicolas. Carte du cours de la Seine depuis le Havre au Pontde-la-Croix. Carte 49x115 cm, 1730. Reproduction BNF.

Extrait du MUE 2009



Source : AUBRESE



“ Dans l'idée de paysage, il y a d'abord l'idée de monument, c'est-à-dire la représentation de la société à travers ce qu'elle fabrique. ”

“ Je pense que le territoire d'une agglomération est un des premiers territoires dans lequel on va pouvoir parler de paysage. ”

“ Le parc est le moteur d'un nouvel urbanisme. L'urbanisme est lié au parc et c'est pour cela que je crois que les grandes métropoles ont une responsabilité aujourd'hui : il faut qu'elles relancent les parcs. ”

“ Il faut reboiser davantage, car la forêt est le seul élément qui donne de la densité à l'espace qui est en débat avec la ville. ”

“ Le projet est déclencheur. Il n'est pas le résultat d'une chose, mais déclencheur de nouvelles actions. ”

Gilles Vexlard, enseignant à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles,  
lauréat du Grand Prix national du paysage en 2009.  
Extrait des Rencontre(s) #11 de l'AURBSE, 21 novembre 2013.

“ À Monsieur Dupont.  
« Nous parlerons ici [...] de choses sans importance : d'architecture au strict quotidien. Du parpaing comme pierre du pauvre. Du pavillon comme pastiche de maison. Du lotissement comme semblant de village. De la loi du marché comme principe esthétique. De l'indifférence comme règle d'uniformisation. De l'individualisme comme substitut de l'identité. De la parcellisation comme succédané de l'urbanisme. Du chacun chez soi comme accomplissement communautaire. Du n'importe quoi n'importe où au plus vite comme illusion de liberté. Et nous nous demanderons : l'espace où nous choisissons de vivre se doit-il d'être une juxtaposition de propriétés privées que chacun occupe à sa guise, ou une propriété par nature indivise objet d'un intérêt commun ? » ”

Jean Lahougue, *Lettre au maire de mon village*,  
Éditions Champ Vallon, coll. « L'esprit libre », mai 2004.

Le bassin de vie de Rouen est constitué de trois grandes entités de paysages qui fondent son image métropolitaine : la vallée de la Seine, les vallées des affluents et les plateaux.

Entre autres choses, l'image métropolitaine se construit à partir des points de vue, statiques ou cinétiques, sur les paysages. Ces derniers témoignent de l'histoire du développement local par les transformations que les activités humaines ont apportées selon les époques.

Les paysages donnent également à voir les transformations en cours ou à venir.

Dans un premier temps, les activités humaines se sont adaptées aux contraintes naturelles. Les évolutions techniques ont ensuite permis à l'homme de s'en abstraire petit à petit, jusqu'aux grandes révolutions industrielles qui ont rendu possibles des transformations plus radicales des paysages. Ces évolutions ont amené de nouvelles dynamiques, caractérisant un peu plus chacune des entités.

Le mode d'usage de l'espace (MUE), dont sont tirées une grande partie des données utilisées dans cet article pour caractériser ces paysages, est un observatoire construit à partir de photo-interprétations. Il met en évidence l'influence du développement humain sur la construction et l'appréhension du paysage.

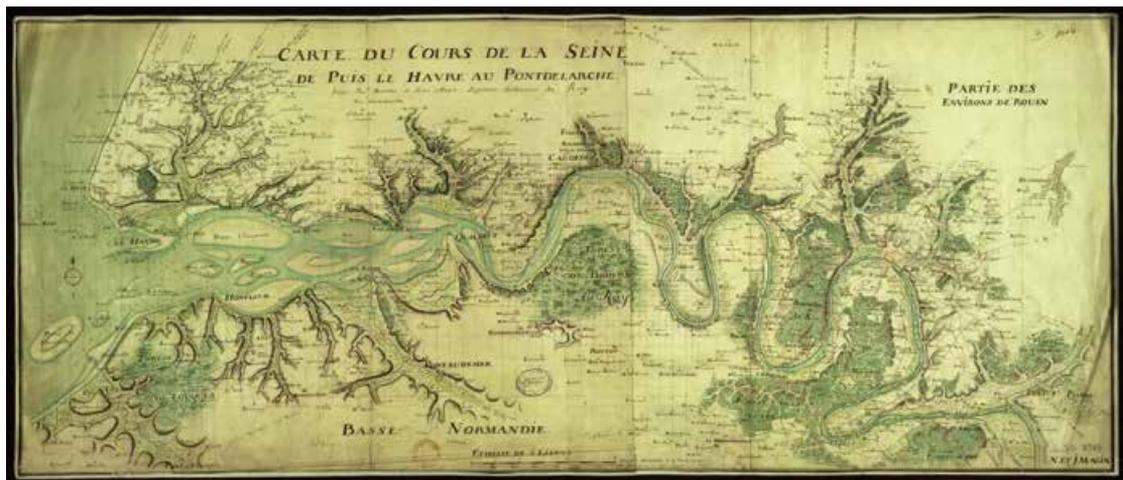
## La Seine, premier élément constitutif de l'image métropolitaine

La boucle de la Seine au cœur de l'agglomération constitue un amphithéâtre naturel dont la ville de Rouen est la scène. C'est un lieu de confluences qui est incontournable tant par sa forme que par l'ensemble des œuvres artistiques qu'il a inspirées.

Cours d'eau et grands réseaux d'infrastructures routières et ferroviaires irriguent ce paysage et le traversent pour connecter l'espace métropolitain aux grands réseaux nationaux et internationaux. Sa localisation à la limite du fluvial et du maritime a fait de Rouen, jusqu'à la création *ex nihilo* du Havre à la Renaissance, le premier et l'unique point d'accès à la Manche depuis la Normandie. Rouen est alors un point de rupture de charge obligé pour les échanges commerciaux, très tôt dans l'histoire de France<sup>1</sup>. Ce positionnement stratégique, conforté par le développement des infrastructures ferroviaires puis autoroutières, a favorisé le développement et le rayonnement de l'activité portuaire, en faisant de la place rouennaise le premier port céréalier européen.

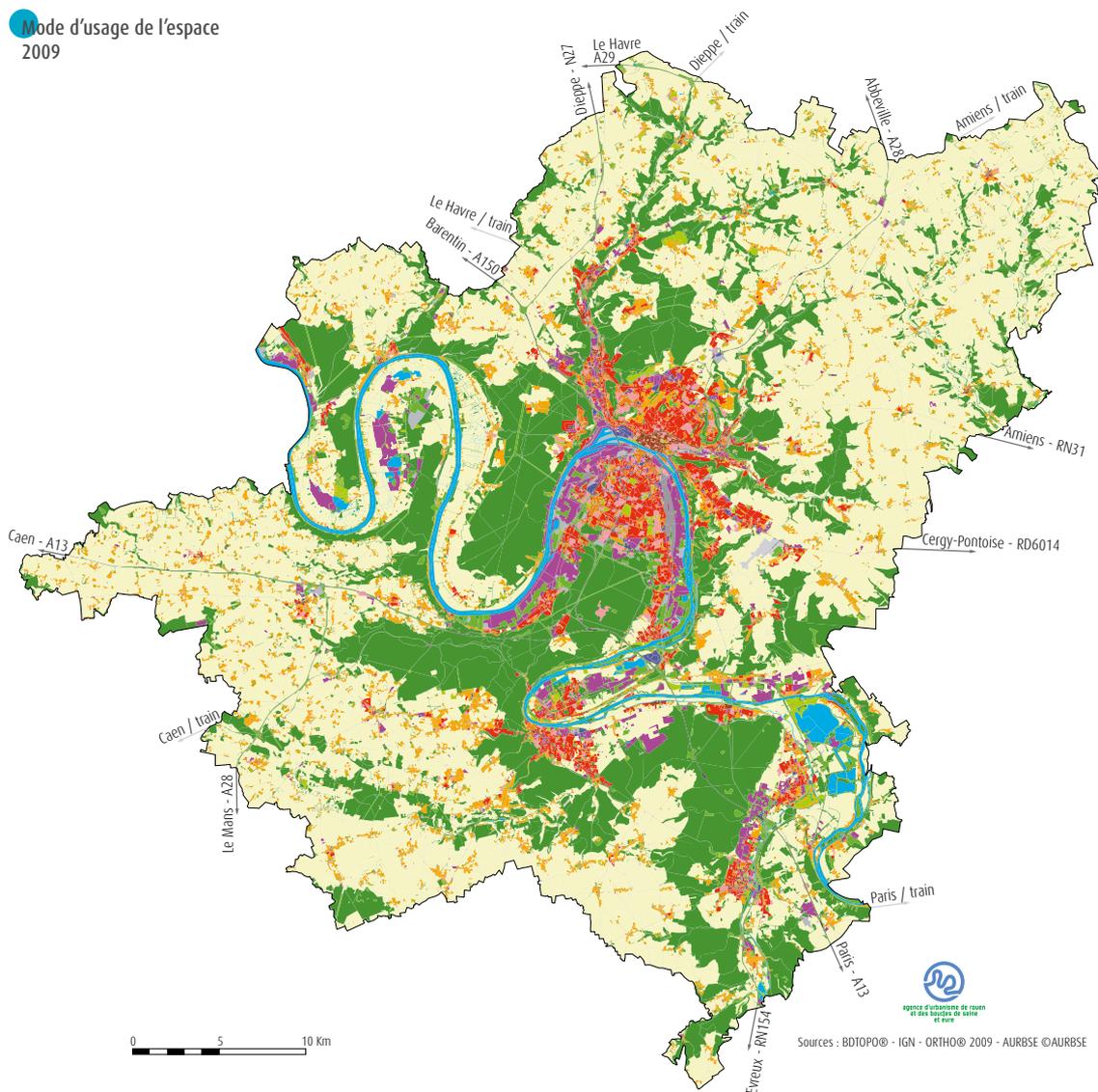
<sup>1</sup> Pinol, Jean-Luc, Atlas historique des villes de France. Paris, Rouen, Lille, Strasbourg, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes. Paris : Hachette, 1996.

Carte manuscrite en deux feuilles, 48x115 cm, encre et aquarelle, de la vallée de la Seine du Havre jusqu'à Pont-de-l'Arche, réalisée en 1750 par Nicolas et Jean Majin, ingénieurs ordinaires du Roi.



Source : Majin, Jean, Majin, Nicolas. Carte du cours de la Seine depuis le Havre au Pont-de-l'Arche. Carte 48x115 cm, 1750. Reproduction BNF.

Mode d'usage de l'espace  
2009

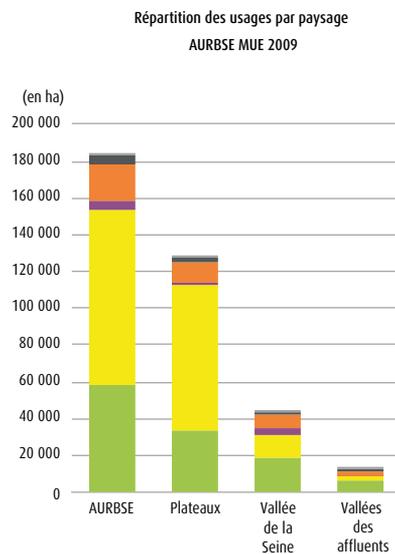
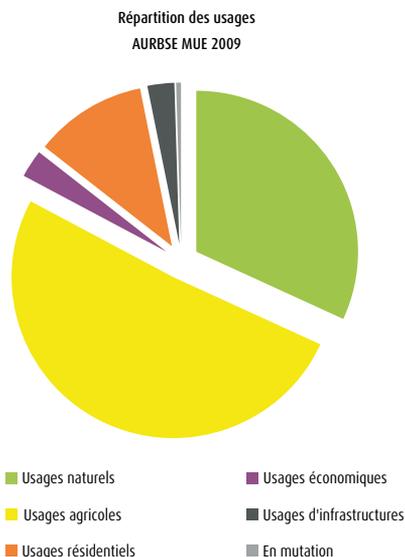


Sources : BDTOP© - IGN - ORTHO© 2009 - AURBS ©AURBS

- 9 Espaces naturels non boisés, non agricoles (coteaux, espaces libres dans le tissu urbain, espaces de transition)
- 10 Espaces boisés (au moins 10 % d'arbres)
- 11 Espaces aquatiques
- 12 Espaces de loisirs et d'agrément
- 13 Activités agricoles (sous toutes leurs formes)
- 14 Constructions en milieu rural (bâtiments agricoles, fermes, silos, bâtiments isolés agricoles)
- 20 Activités industrielles - extractions et/ou artisanales et/ou tertiaires et/ou portuaires et/ou aéroportuaires
- 21 Centres commerciaux, supermarchés (y compris parkings, halles et entrepôts)

- 30 Habitat dense, continu, hypercentre
- 31 Ensemble d'habitats collectifs dominant
- 32 Habitat individuel dense (supérieur à 10 unités/hectare)
- 33 Habitat individuel peu dense (inférieur à 10 unités/hectare)
- 40 Équipements publics ou privés avec leurs parkings
- 41 Aéroports, embarcadères des bacs fluviaux, croisières
- 42 Autoroutes, routes essentielles, échangeurs (voies d'environ 15 m d'emprise, remblais et déblais compris)
- 43 Voies ferrées
- 50 Urbanisation en cours, friches commerciales ou industrielles - extractions, décharges sauvages

## Répartition des espaces par usage et par paysage en 2009



Source : AURBSE

Presque concomitamment au développement portuaire, les premières implantations manufacturières ont vu le jour. Tout d'abord situées en ville, le long des cours d'eau qui traversent Rouen, ces dernières se sont implantées en périphérie, sur la rive gauche sur le site de Saint-Sever, sur la rive droite dans les fonds de vallée de l'Aubette, du Robec ou du Cailly, pour se développer de façon intensive dès le début du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, avec l'avènement de l'industrie. Les aménagements économiques, les infrastructures et le développement des communes de la rive gauche ont composé un ensemble de plus en plus complexe. La mixité et la proximité des fonctions se sont intensifiées, faisant cohabiter des activités économiques industrielles, logistiques, portuaires, avec les espaces de loisirs, les équipements et les espaces résidentiels. L'ensemble s'est adossé à un vaste espace forestier sur la rive gauche et aux coteaux boisés ou bâtis sur la rive droite.

2 « Des cités comme Rouen, Elbeuf, Louviers, Honfleur, possédaient à la fin du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle de nombreux métiers à tisser qui permettaient de les comparer "aux villes drapantes" des Flandres. L'élevage des moutons n'ayant pas connu en Normandie un essor comparable à celui de la Champagne ou du Berry, les industries devaient avoir recours à l'importation de laine pour produire les draps les plus fins et les plus beaux. » in Les Transformations des industries textiles de l'ouest de la France du Moyen-Âge au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle. Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, Vol. 97, 1990. pp 281-289.

La vallée de la Seine est aujourd'hui un espace en tension que chaque mouvement d'urbanisation, de renaturation, ou de reconquête urbaine transforme de façon perceptible, en instaurant de nouveaux rapports entre les principaux usages.

Cette entité de paysage recouvre 44 269 ha, soit 25 % de l'espace de l'interscot. En excluant les espaces en eau, les usages se répartissent de la façon suivante : un tiers de l'espace est dédié aux espaces agricoles, un autre tiers aux espaces forestiers et le dernier tiers aux espaces urbanisés<sup>3</sup> (rassemblant activité économique et espaces résidentiels).

En accueillant 72 % de l'ensemble des usages économiques — hors agriculture — recensés dans l'ensemble de l'espace de l'interscot, la vallée de la Seine se structure fortement autour d'une activité économique qu'elle concentre dans ses espaces urbanisés (57 % des usages économiques sont dans les communes urbaines de la Métropole Rouen Normandie et de la CASE). De la même façon, la vallée de la Seine accueille un tiers de l'ensemble

3 L'ensemble des données de surfaces pour les usages décrits tout au long de cet article est issu de « Construction et évolution des paysages - Bassin de vie de Rouen » - synthétisant les principales exploitations du MUE, dont les évolutions constatées entre le MUE 1999 et le MUE 2009.

des espaces d'usages résidentiels recensés dans l'espace de l'interscot. Un quart de ceux-ci est situé dans les communes urbaines de la Métropole Rouen Normandie et de la CASE.

## Les vallées des affluents, indissociables du développement industriel

Les vallées des affluents désignent ici principalement l'ensemble des vallées connectées à la Seine. Cette entité de paysage comprend également des vallées moins larges dont les cours d'eau alimentent ces affluents ou se jettent dans la Seine. Elles possèdent, dans leur ensemble, des caractéristiques paysagères identiques, résultant principalement de l'histoire de leur urbanisation, plus ou moins importante selon la taille du cours d'eau et la largeur de la vallée.

On dénombre trois vallées majeures dans l'espace de l'interscot : la vallée de l'Eure, l'ensemble de la vallée des Deux Rivières et des vallées de l'Aubette et du Robec, la vallée du Cailly et, aux franges de cet espace, la vallée de l'Andelle. Des vallées plus petites sont sillonnées par les cours d'eau de l'Oison (affluent de la Seine), du Crevon (affluent de l'Andelle), de la Clérette (affluent du Cailly) et de l'Iton (affluent de l'Eure).

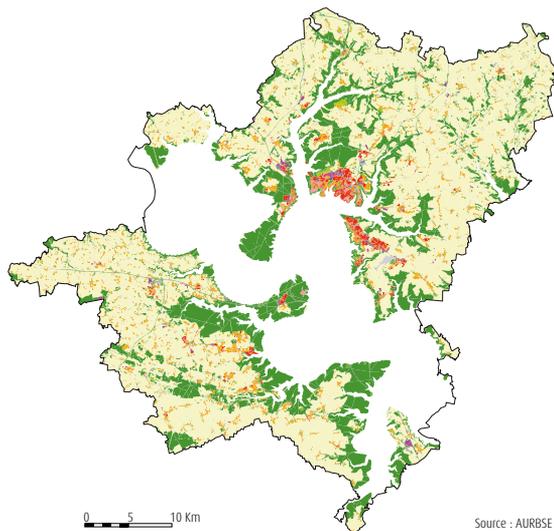
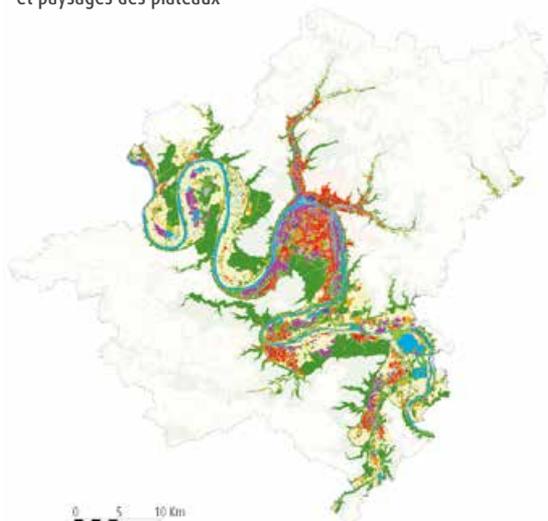
À l'instar de la vallée de la Seine, ces vallées sont historiquement des sites privilégiés pour le développement industriel « hors la ville » (Rouen et Elbeuf) et « dans la ville » (Louviers)<sup>4</sup>.

En effet, ces rivières, dont le débit est plus facile à maîtriser que celui du fleuve, sont les principaux fournisseurs de l'énergie et de l'eau nécessaires à la production industrielle. Par ailleurs, c'est également dans ces vallées que l'on retrouve de grandes emprises foncières (agricoles ou religieuses) propices à l'installation de grands bâtiments et ensembles industriels.

De multiples facteurs ont contraint la morphologie de l'urbanisation dans ces vallées encaissées aux coteaux abrupts parmi lesquels les pratiques d'aménagement des capitaines d'industrie construisant les logements proches des sites de production, les infrastructures routières et ferroviaires et l'inondabilité des secteurs de confluence. Le manque d'espace en fond de vallée a conduit à densifier, intensifier et mixer les fonctions économiques, résidentielles et commerciales, jusque sur les coteaux, notamment dans les secteurs les plus proches et les moins inondables des zones de confluence. Dans ces ensembles, la tension générée par la grande mixité d'usages, parfois contradictoires, et l'intensité

<sup>4</sup> Licquet, François Isidore, Rouen, précis de son histoire, son commerce, son industrie, ses manufactures, ses monuments, guide nécessaire pour bien connaître. Rouen : Edouard Frère, 1831.

Paysages des vallées de la Seine et de ses affluents et paysages des plateaux



de leur répartition induisent des modifications très perceptibles du paysage au gré des changements d'usages.

En remontant les cours d'eau, cette urbanisation devient plus clairsemée, l'activité industrielle laissant la place aux activités agricoles, jusqu'à l'arrivée sur les plateaux où elles deviennent majoritaires et structurantes du paysage. Sur les crêtes des coteaux et sur les pentes les plus fortes, les espaces naturels et boisés dominent, amorçant la transition vers les ensembles forestiers ou les étendues cultivées des plateaux.

L'entité de paysage des vallées recouvre 12 093 ha, soit 7 % de l'espace de l'interscot.

Schématiquement, les vallées des affluents sont composées pour près de la moitié d'espaces d'usages forestiers, pour un quart d'infrastructures, d'usages économiques et résidentiels (avec une forte prédominance de ces derniers), et pour un quart d'espaces agricoles. Ce rapport entre les espaces à usages urbains et les espaces à usages agricoles est le plus fragile, compte tenu de leur mise en concurrence dans les fonds de vallée, alors que les espaces naturels et forestiers sont, de fait, protégés par la forte déclivité sur laquelle ils sont implantés.

## **L'entité des plateaux, espaces « nourriciers » du développement métropolitain**

L'histoire du développement est en grande partie intimement liée à l'agriculture présente sur les plateaux. Cette activité a nourri l'essor industriel, de plusieurs façons :

- D'une part, en fournissant la main-d'œuvre et en permettant son alimentation tant en denrées qu'en matières premières (lin et laine) lorsque les activités étaient dans les cœurs urbains.

- D'autre part, en impliquant plus fortement l'agriculture dans le développement industriel, à partir de 1672, lorsque la production textile a été autorisée dans l'espace rural. Elle devient ainsi le réceptacle de processus de production (les industriels fournissent alors le matériel et la matière première à transformer à une main-d'œuvre restant à domicile).

- Enfin, l'agriculture devient elle-même industrielle avec la mécanisation de sa propre production<sup>5</sup>.

Cette dynamique de développement autour de l'agriculture a, semble-t-il, influencé la structuration spatiale des espaces ruraux, et explique, sans doute en partie, les phénomènes de répartition des usages que l'on observe sur les plateaux, et leur évolution dans le temps.

La structure même de l'agriculture normande est caractérisée par le parcellaire agricole, les superficies gérées par une exploitation, la répartition des bâtiments d'exploitations, les hameaux regroupant les ouvriers, ou encore les grandes bâtisses des propriétaires. Les modalités spécifiques de son fonctionnement ont défini une trame singulière d'organisation de l'espace.

On constate schématiquement trois formes d'aménagement, qui structurent le paysage des plateaux : le clos mesure et plus généralement le bâti agricole, les hameaux et les bourgs.

Les modes de gestion d'un territoire aux sols riches et productifs, mais aussi un fort morcellement communal ont probablement participé à une répartition disséminée mais très organisée de l'ensemble de ces aménagements.

Cependant, la conjonction de plusieurs phénomènes a changé les logiques d'organisation et d'implantation des populations dans cette entité de paysage, la modifiant peu à peu :

- L'industrialisation de l'agriculture, qui a étendu les capacités de gestion des sièges d'exploitation, réorganisé une grande partie du parcellaire, et a eu tendance à faire disparaître les petites unités de production, favorisant ainsi la libération de foncier et de bâti agricole.

- L'aspiration fortement encouragée<sup>6</sup> à une forme standardisée d'habitat pavillonnaire, parallèlement au développement de l'automobile.

- Le morcellement communal et le nombre important de petites communes<sup>7</sup>.

De ce fait, on observe dans le MUE, malgré leur faible part, une dissémination des usages résidentiels<sup>8</sup> sur les plateaux. Ces usages sont les premiers « consommateurs » d'espaces agricoles puisque l'habitat individuel très peu

5 Le livre coécrit par H. Raymond, N. Haumont, M.G. Dezes et A. Haumon, intitulé *L'habitat pavillonnaire*, met en perspective l'histoire de cette forme de logement, de son évolution comme celle de ses modes de production ou de financement et les débats politiques que cela a pu engendrer.

7 128 306 ha de paysage de plateaux répartis sur 184 communes. Dans les SCot dont le territoire est couvert à plus de 95 % de paysage de plateaux, la superficie moyenne des communes est inférieure à la superficie moyenne des communes de leur département.

8 11 500 ha couverts par les usages résidentiels sur les plateaux, soit à peine 9 % de la superficie de l'entité de paysage.

dense en est la composante majoritaire<sup>9</sup>. À l'échelle de l'interscot, c'est sur les plateaux que les surfaces qui ont muté vers des usages résidentiels ont été les plus importantes ces dix dernières années. Les hameaux, les bourgs et, dans une moindre mesure, certaines constructions agricoles sont les principaux points d'ancrage des populations périurbaines. Depuis une vingtaine d'années, les dynamiques démographiques, auxquelles répond l'offre de logement, ont une réelle influence sur la dispersion des populations. En effet, une dynamique démographique faible, conjuguée à un fort morcellement communal, induit des rythmes de production de logements très lents à l'échelle de chacune des communes. Les modifications sont mineures en apparence, alors que par leur multiplicité, elles transforment des micropaysages, des lignes de crêtes, des talwegs, des continuités urbaines le long des routes...

Toutefois, les plateaux conservent une très forte image agricole et forestière : avec 79 250 ha et 31 360 ha, soit respectivement 84 % et 65 % des espaces agricoles et forestiers de l'espace de l'interscot. Cependant, on observe une lente érosion du capital économique constitué par l'agriculture, et au-delà, une forte dissémination des populations. Ce dernier phénomène induit des questions importantes à des horizons plus ou moins

9 Cet usage représente 8 500 ha, soit 73 % des surfaces couvertes par les usages résidentiels. Notons que ces usages résidentiels comptabilisent les équipements et les secteurs urbanisés mixtes de centre-bourg. Notons, enfin, que ces 8 500 ha représentent 55 % du total des espaces couverts par cet usage à l'échelle de l'espace de l'interscot.

lointains à propos de l'isolement de certaines catégories de population, notamment les plus âgées.

### Trois éléments clés pour développer l'image métropolitaine

L'analyse du paysage à partir de l'observation de son évolution sur les dix dernières années montre les enjeux de l'aménagement dans chacune des entités qui le composent. Dans les vallées de la Seine et de ses affluents, le renouvellement urbain pour produire de l'espace économique et de l'espace résidentiel, tout comme la gestion de la cohabitation des fonctions urbaines, sont essentiels. Parmi les objectifs retenus dans les SCoT, s'agissant des plateaux, figurent la moindre consommation et le regroupement d'espaces pour l'usage résidentiel.

La construction de l'image métropolitaine passe également par la prise en compte, dans les politiques d'aménagement de l'espace, de trois éléments clés que le MUE permet d'approcher : la place de la nature en ville et à ses franges, le rôle structurant de l'espace public et la définition d'une agriculture périurbaine.

### De la trame verte et bleue à la nature en ville

Le paysage du bassin de vie de Rouen est caractérisé par la forte présence des espaces forestiers et leur très grande proximité aux espaces urbanisés à vocation résidentielle ou

Trame verte et bleue et maillage de la ville



Source : HD - AURBSE

économique<sup>10</sup>. En 2006, une étude réalisée à partir de l'inventaire forestier national montrait que le taux de boisement est supérieur à 30 % dans l'unité urbaine de Rouen-Elbeuf et plus faible au-delà, dans la couronne périurbaine. Ces ensembles boisés, pour l'essentiel exploités, sont des éléments majeurs de la trame verte et bleue définie dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). En revanche, au cœur du territoire, la photo-interprétation permet d'observer une très faible pénétration de ces espaces en milieu urbain, et ce malgré les politiques de renaturation ou la reconquête de certaines friches industrielles par des espèces floristiques et faunistiques. Cette situation pose la question de la continuité et du maillage des espaces naturels, au travers des espaces urbains. Ces questions sont déjà anciennes et renvoient aux premières théories sur l'urbanisme de Cerdà, aux cités-jardins de Howard, et aux concepts de « greenways » et « parkways »<sup>11</sup>, liés aux préoccupations hygiénistes en faveur de la nature en ville.

Pour autant, il serait possible d'en imaginer dès à présent une déclinaison locale, en prenant appui sur le contexte agricole, forestier ou naturel : par exemple, la création d'un réseau de parcs et jardins maillé par des voies vertes, sur lequel s'appuieraient les espaces résidentiels, économiques et l'ensemble des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

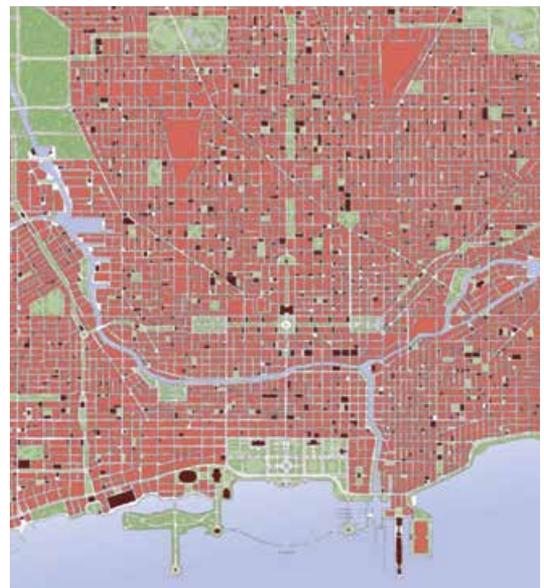
Depuis la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) de 2000 et la loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) de 2010, ces questions ont pris une nouvelle dimension en intégrant, en plus des enjeux environnementaux, des questions climatiques, techniques, économiques et sociales.

L'intégration de la nature en ville n'est plus abordée comme une contrainte environnementale, mais plutôt comme un élément de projet porteur de solutions et

répondant à une pluralité d'enjeux. Ainsi, l'agence d'urbanisme propose une approche des fonctionnalités de la nature en ville selon cinq axes<sup>12</sup> :

- les fonctions écologiques ;
- la composition urbaine (ou le paysage urbain) ;
- le rôle bioclimatique ;
- les fonctions techniques (filtration, gestion de l'eau, gestion de l'ensoleillement, brise-vent, etc.) ;
- le rôle socio-économique (accessibilité et appropriation, espace de sociabilité, micro-production...).

Projet de parkways et greenways - « After Burnham : The Notre Dame Plan of Chicago 2109 » - Notre Dame School of Architecture\*



\*Pour célébrer le centenaire du plan de Chicago de 1909 par Daniel Burnham, The Notre Dame School of Architecture en a réalisé une projection à l'horizon 2109.

10 On compte 47 900 ha d'espaces boisés et forestiers dans l'espace de l'Interscot, dont 22 700 ha dans l'espace de la Métropole Rouen Normandie et 10 770 ha dans l'espace de la CASE ; 13 830 ha d'espaces boisés et forestiers sont recensés dans l'unité urbaine de Rouen, soit 61 % de ces espaces recensés sur l'ensemble du territoire de la Métropole Rouen Normandie ; 8 100 ha sont recensés dans l'unité urbaine de Louviers, soit 81 % de l'ensemble des espaces boisés et forestiers recensés dans la CASE.

11 Ces deux notions sont développées par l'architecte-paysagiste F. L. Olmsted dès la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles s'inspirent fortement des aménagements des espaces verts de la ville de Paris définis par Haussmann. En les adaptant à l'échelle américaine, F. L. Olmsted théorise puis dessine et réalise avec son associé C. Vaux, une véritable infrastructure verte dans plusieurs grandes villes américaines dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (Central Park, New York, le collier d'émeraude de Boston ou préfigure le réseau de parcs de Chicago, etc.).

## Le rôle structurant de l'espace public dans la fabrication du paysage métropolitain

L'importance accordée à l'espace public rejoint le développement des théories sur l'urbanisme que nous venons d'aborder s'agissant de la place de la

12 Rejoignant ainsi le concept de « sociotope » développé par A. Stähle, « Les sociotopes et le paysage des habitants », Les Cahiers de l'IAU n° 159, septembre 2011, p. 80-83.

nature en ville. Plus récemment, l'attention particulière portée à la conception, au traitement, à la qualité de l'espace public comme élément majeur d'organisation du développement urbain a été relancée à partir des années quatre-vingt. La conception qualitative de l'espace public est venue concrétiser et renforcer les intentions d'aménagement, de développement économique, social et culturel portées par les pouvoirs publics. Parti de Barcelone, ce mouvement a, ensuite, été enrichi de l'expérience de grandes métropoles, d'agglomérations moyennes, mais aussi de villages qui ont fait du traitement qualitatif de l'espace public un outil de valorisation et de renouvellement urbain.

Ces nombreux retours d'expériences nous montrent que le champ de l'espace public qui a *minima* doit intégrer les aménagements de voirie, le traitement des flux de circulation et la notion d'accessibilité, s'étend bien au-delà. En effet, l'espace public est un élément fondamental du paysage urbain car il témoigne de pratiques sociales et donne à voir la ville qui l'entoure ou à laquelle il est connecté, il permet la lisibilité et la compréhension du système urbain par l'habitant.

Dès sa conception, l'espace public doit répondre aux objectifs suivants :

- L'amélioration du quotidien des habitants par une réponse adaptée à leurs attentes en matière de mobilité apaisée, de lieux de sociabilité et d'échanges, de flânerie... Le vieillissement de la population induit, par exemple, de nouvelles pratiques de l'espace public qui dépassent la stricte question de la mise aux normes d'accessibilité.

- Le renforcement de l'attractivité et du rayonnement par le confort, la qualité perçue, la lisibilité et l'homogénéité des traitements, qui soutiennent l'activité commerciale, répondent à la valorisation du patrimoine architectural, culturel, naturel et finalement concourent à l'appropriation de ces espaces par tous, habitants, visiteurs, touristes...

- L'organisation du partage de l'espace public qui est le corollaire d'une transformation profonde du rapport entre la voirie empruntée par les voitures et les espaces rendus aux piétons, vélos, sites propres de transports collectifs... (voir aussi page 41).

- Le potentiel d'innovation par la prise en compte des évolutions sociales, des pratiques émergentes, des technologies de la communication, des enjeux bioclimatiques, des consommations d'énergie...

En tant qu'espace social, économique et culturel, l'espace public témoigne par la qualité de son aménagement et de son entretien du dynamisme local et d'une réelle « qualité de vie ». Cette dernière est un argument d'attractivité tant pour le visiteur que pour le futur habitant.

Les différents objectifs cités précédemment sont à combiner plus qu'à additionner. Programmer, répondre aux usages actuels et potentiels de l'espace public sont autant de conditions à satisfaire, avant même de le dessiner.

## **Une agriculture proche de l'urbain, voire « dans l'urbain »**

L'éparpillement de la périurbanisation a généré une grande proximité entre l'agriculture et les espaces urbanisés. De ce fait, les espaces agricoles sont les premiers à être ponctionnés par l'extension urbaine : sur les 5 500 ha qui ont changé d'usage entre 1999 et 2009, 2 126 ha (soit près de la superficie de la ville de Rouen) ont été pris sur les espaces agricoles<sup>13</sup>.

Cependant, ces espaces ne sont pas menacés uniquement parce qu'ils jouxtent l'urbain et paraissent être des sols facilement mobilisables. Leur exploitation est parfois ressentie comme une source de nuisances par les riverains, qui trouvent alors dans l'urbanisation le moyen de faire reculer le problème.

La définition d'une agriculture très proche de l'urbain, voire « dans l'urbain », est l'occasion de travailler sur les modalités de la cohabitation entre rural et urbain :

- par la protection stricte de terres cultivées et des sièges d'exploitations agricoles ;

- par de nouveaux modes de culture et de production, adaptés à des surfaces plus petites ;

- par le développement de nouveaux services à l'initiative du monde agricole, qui peuvent être une source de revenus (conseil, fournitures de graines, location de matériel, accueil de groupes scolaires...).

<sup>13</sup> Vidal, Roland, *Entre ville et agriculture, une proximité à reconstruire*. Métropolitiques, 2011. <http://www.metropolitiques.eu/Entre-ville-et-agriculture-une.html> (consulté le 18/04/2011)

Les éléments clés qui composent le paysage, la nature en ville, l'agriculture périurbaine et l'espace public sont porteur d'enjeux dans la construction d'une image mé-

tropolitaine. Cependant, leur conjugaison est possible, voire souhaitable, pour imaginer des solutions nouvelles et enrichir l'image métropolitaine.

## > Sélection bibliographique

Agence Bertrand Folléa, Claire Gautier Paysagistes DPLG, Urbanistes, **Atlas des paysages de la Haute-Normandie - Partie 1 et 2.** Rouen : Région Haute-Normandie, décembre 2010  
[AME 827](#)

Berque, Augustin, **Médiance, de milieux en paysages.** Paris : Belin, 2000.  
[ENV 1679](#)

CAUE 76, **Exposition le paysage du Pays de Caux - un plateau parsemé d'îlots arborés** - <http://www.caue76.org/spip.php?article205> (consulté le 25/06/2014)

Centre de Cultura Contemporània de Barcelona, **Atlas historique des villes de France.** Paris : Hachette, 1996.  
[AME 672](#)

CERTU, **Le système de parc de Chicago - l'exemple de frontlake park.** Lyon : CERTU, août 2011.

Goffman, Erving, **La mise en scène de la vie quotidienne - tome 1 : la présentation de soi.** Paris : Les Éditions de Minuit, 1973.

Raymond, Henri, Haumont, Nicole, Dezès, Marie Geneviève, Haumont, Antoine, **L'habitat pavillonnaire.** Paris : Éditions L'Harmattan, 2003.

Vidal, Roland, **Entre ville et agriculture, une proximité à reconstruire.** Métropolitiques, 2011. <http://www.metropolitiques.eu/Entre-ville-et-agriculture-une.html> (consulté le 18/04/2011)